



## Comble vente appartement

Par **subb**, le **26/09/2018** à **20:48**

Bonjour

Merci d'avance de me lire et pour vos réponses.

Je me permets ce mail. Mon conjoint a acheté un appartement dans un bâtiment avec un étage et des combles. Ce bâtiment est séparé par une cours de l'immeuble de la résidence . Lors de la vente il y a des plus de 10 ans , il n'a pas été noté les combles mais uniquement le 1<sup>er</sup> étage. Le rdv étant possédé déjà à un copropriétaire. Cependant il vient de finir d'aménager les combes et il souhaite vendre cet appartement. Comment devons nous procéder ? Sachant que les combles ne sont accessibles qu'en passant par son appartement et ne desservent aucun matériels techniques ou autres de la copropriété . Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/09/2018** à **23:22**

Bonjour

Lorsque la qualification des combles ne résulte pas clairement du règlement de copropriété, voire des indications de l'état descriptif de division, c'est aux tribunaux de décider à qui elles appartiennent.

En revanche, si un accès existe depuis l'appartement, cela se discute...

<http://www.notaires.paris-idf.fr/node/3194>